

CULTURE**Association Quai des Voix**

Convention d'objectifs pluriannuelle

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Quai des Voix a pour objet l'animation d'un lieu de formation, de transmission et de création spécialisé dans les traditions vocales et les technologies nouvelles.

Par la-même, elle participe pleinement à la vie culturelle de la Ville grâce notamment à :

- la diversité de ses activités de diffusion musicale (pays d'origine, styles, musiciens, instruments ...),
- la fréquentation de ses spectacles par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif
- son orientation sociale (actions d'insertion, ateliers...).

C'est pourquoi, la Ville souhaite soutenir les actions d'intérêt local, menées par cette association, auprès de la population d'Ivry au moyen de l'attribution d'une subvention. Le montant prévu de cette subvention est, pour l'année 2009, de 6 660 €.

Les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de l'association sont précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2009/2011.

Celle-ci prévoit notamment que l'association s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions et les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la Ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle à passer avec l'association Quai des Voix.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention,
- programme prévisionnel d'activité,
- budget prévisionnel 2009.

CULTURE

Association Quai des Voix

Convention d'objectifs pluriannuelle

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative locale dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que, par ses actions d'animation d'un lieu de formation, de transmission et de création spécialisé dans les traditions vocales et les technologies nouvelles, l'association Quai des Voix participe pleinement à la vie culturelle de la Ville,

considérant que la Ville souhaite dès lors apporter un soutien financier à l'association Quai des Voix au regard de l'intérêt local des actions qu'elle mène sur le territoire de la Commune et qu'il convient donc d'en déterminer les modalités,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBÈRE

(par 41 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle à passer avec l'association Quai des Voix et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 2 : PRECISE que la Ville versera à l'association Quai des Voix une subvention d'un montant de 6 660 € au titre de l'année 2009.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009